



Pantin, le 06/06/2024

Seine-Saint-Denis : « Jeunes à risques » ou pratiques à risque ?

La Seine Saint Denis sera le théâtre des Jeux Olympiques et Paralympiques dans quelques semaines. Cependant, à l'approche de cette manifestation internationale, nous sommes de nouveau les témoins d'une consigne désastreuse sur le territoire de la Seine-Saint-Denis.

En Ile-de-France, les professionnel.les ont été astreint.es à limiter leurs congés, sous prétexte que le gouvernement anticipe une hausse accrue de la délinquance sur la période des JOP. Les jeunes pris en charge sont donc, de facto, présumés coupables, d'infractions pénales qu'ils n'ont pas encore été amenés à commettre.

Plus encore, sur certaines unités, il a été demandé aux professionnel.les de faire remonter les identités des adolescent.e.s dits « à risque » pendant cette période, comme s'il fallait déterminer quel.le.s adolescent.e.s seront conduits à commettre des transgressions dans les semaines à venir ?

Peut-on ensuite s'interroger sur l'utilisation de ces informations par notre administration ? Qui en sera destinataire, quel sera l'impact sur les adolescent.e.s suivi.e.s et que cela va-t-il induire dans leurs prise en charge ?

Nous avons interrogé la Direction Territoriale qui nous explique qu'il a été demandé à chaque unité d'avoir « une veille pour les situations sensibles », demandant aux Directeur.trices de Services de se doter d'outils concernant le suivi de ces jeunes. Cette justification maladroite révèle surtout une communication hasardeuse entre les différents échelons hiérarchiques.

D'autant plus que ce n'est pas la première fois que de telles consignes redescendent sur nos unités, et tout particulièrement dans le 93. Que dire de la période des émeutes en juin-juillet 2023, où certain.e.s cadres ont pu demander aux agent.e.s de déclarer quels étaient les jeunes susceptibles d'y participer ? Que penser ensuite de la demande de recenser ou recensement ? des jeunes tchétchènes suivis sur le territoire au lendemain de l'attentat d'Arras et de la mort tragique de Dominique Bernard en octobre 2023 ?

La direction territoriale du 93 a-t-elle donc perdu de vue ses missions ? A savoir, garantir la bonne prise en charge et la protection des mineurs accueillis.

Au SNPES PJJ FSU 93, nous décrions ces pratiques contraires à notre éthique professionnelle. Plutôt que de rendre les jeunes coupables d'infractions qu'ils n'ont pas commises, faisons remonter **tous les jeunes contrôlés de manière abusive durant la période des JOP** et de les signaler systématiquement à leur hiérarchie et à l'autorité judiciaire !